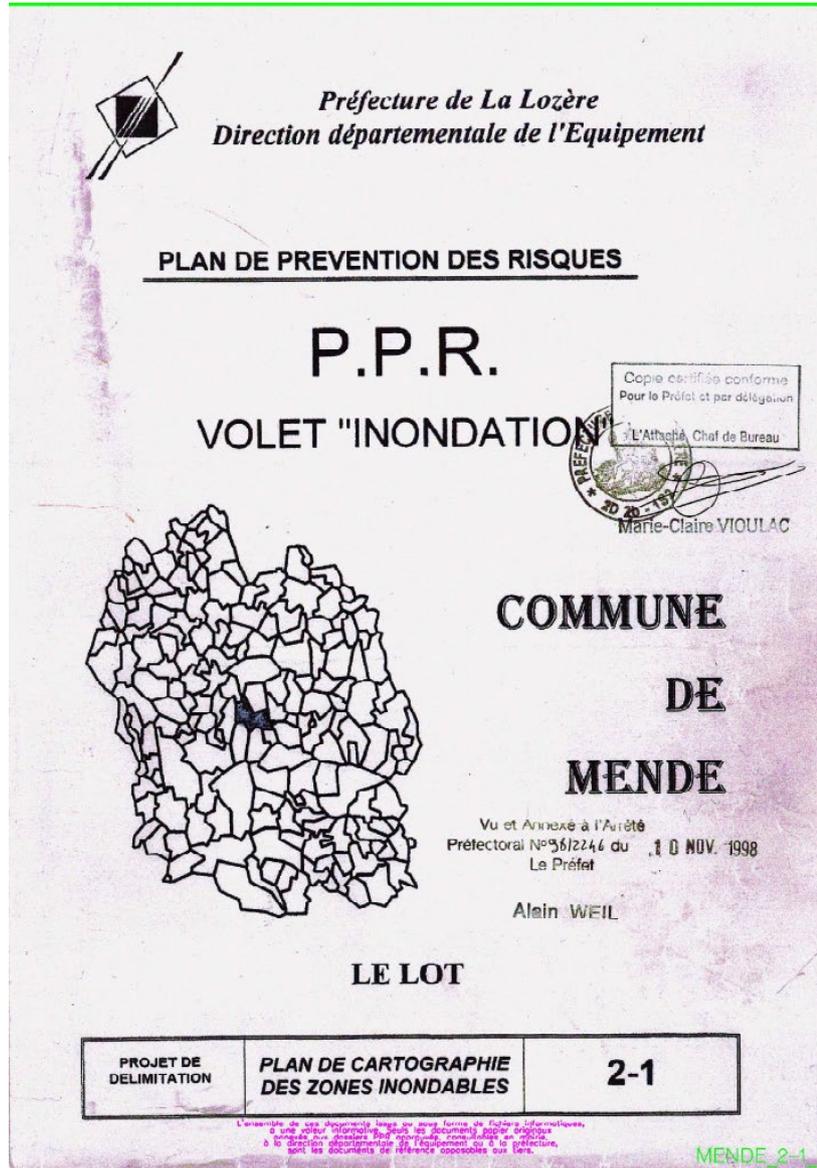


Les 20 ans de la crue de 2003

Le PPRi de Mende





Un peu d'histoire

.Événement déterminant

22 septembre 1992

Un bilan terrible : 38 morts, 4 disparus.





Vaison la Romaine

15:55
22-9-1992

2

ina.fr



- <https://twitter.com/i/status/909808631906004993>
- <https://vimeo.com/253993880>
- <https://www.ina.fr/ina-eclairer-actu/video/cab92054146/factuel-vaison-la-romaine>



Une réponse de l'état : les PPR Plan de Prévention des Risques

- PPRIF
- PPRM
- PPRA
- PPRMvt
- PPRCb
- PPRi



Le PPR est un outil de prévention des risques

•L'objet du PPR est de délimiter les zones exposées directement ou indirectement à un risque et d'y réglementer l'utilisation des sols. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

•Le PPR n'a pas pour objectif d'apporter des solutions à tous les problèmes posés par les risques



• Son élaboration est une compétence de l'État. Les collectivités concernées sont consultées. Le projet est soumis à enquête publique.

• Le PPR équivaut à une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités l'État. Il s'impose à tous les projets et notamment lors de la délivrance des permis de construire.

Rappel : La servitude d'utilité publique constitue une limitation administrative au droit de propriété, instituée par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elle est susceptible d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Exemple d'une vallée



Le lit mineur



Projet de zone rouge





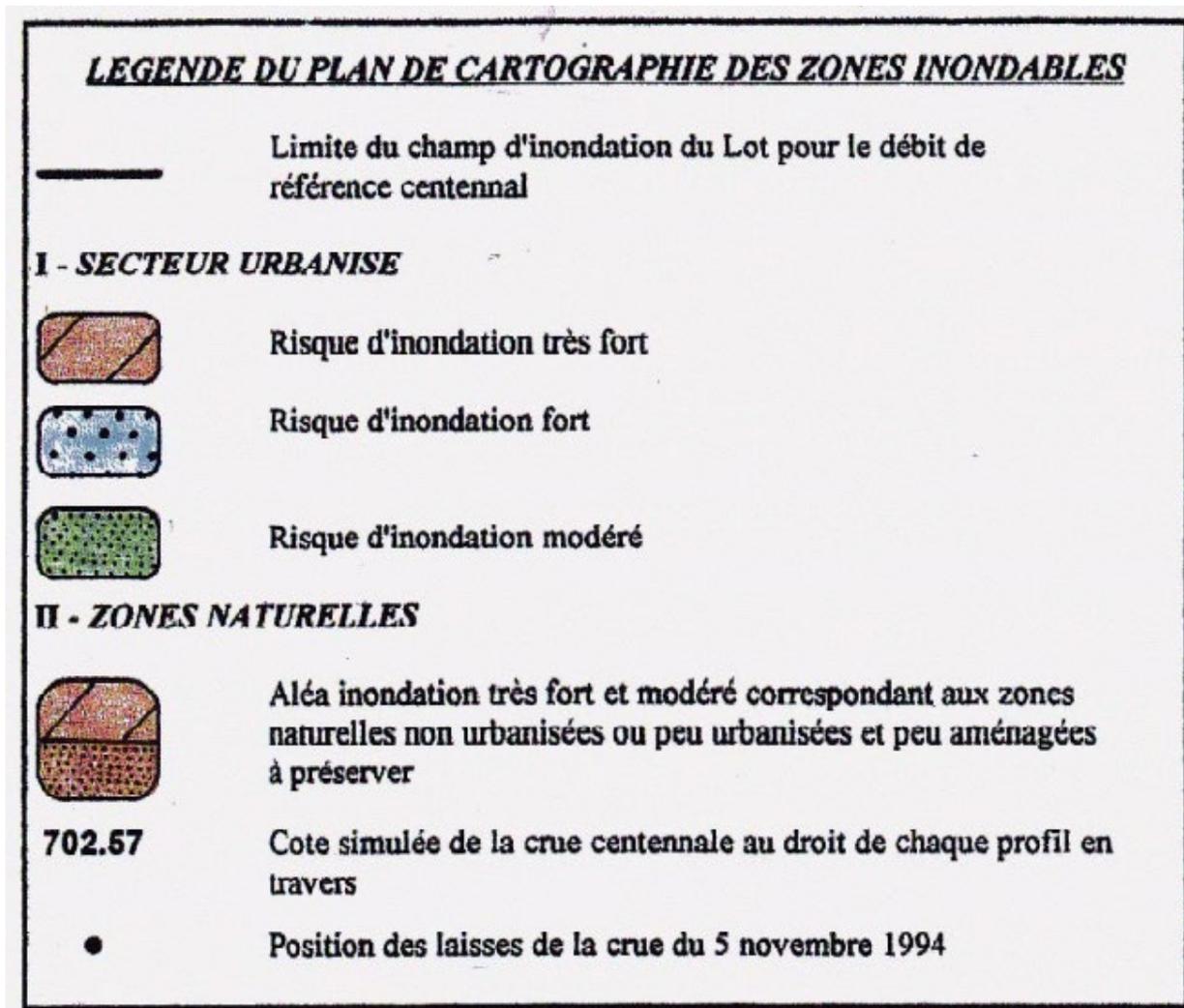
La réalité.....

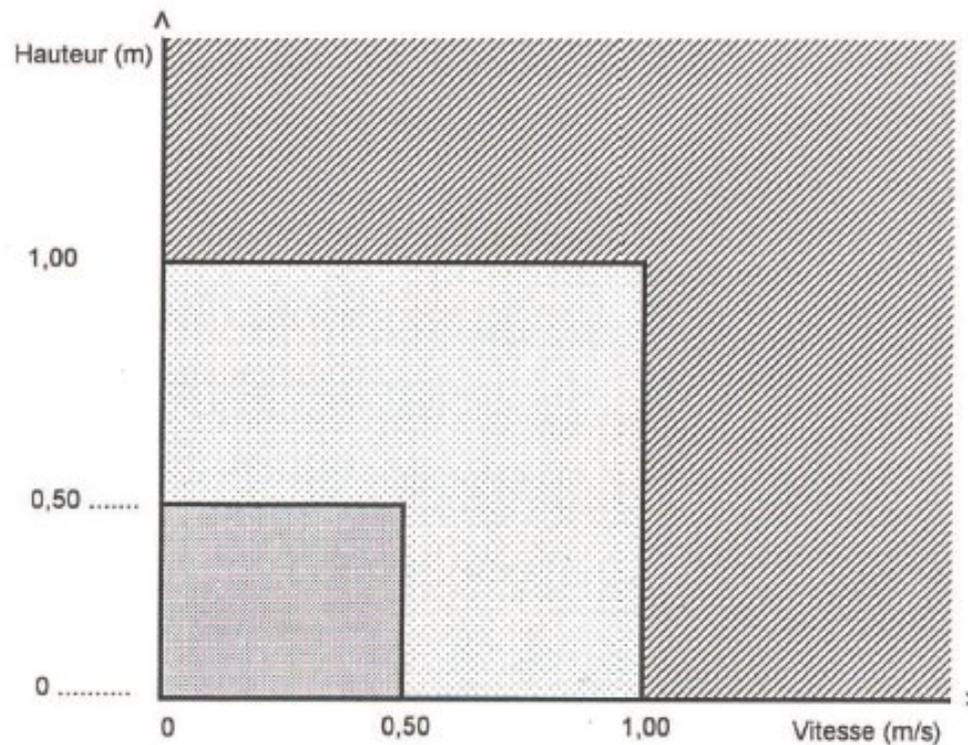




Le PPRi de Mende fête son 25^{em} anniversaire !

- Approuvé le 10 novembre 1998
- 3 zones d'aléa





Légende :



aléa très fort : $H \geq 1,00$ m ou $V \geq 1$ m/s



aléa fort : $1,00$ m $> H \geq 0,50$ m ou $1,00$ m/s $> V \geq 0,50$ m/s



aléa modéré ou faible : $H < 0,50$ m et $V < 0,50$ m/s

Dans les zones déjà fortement urbanisées, en l'absence de vitesse de courant (vitesse voisine de zéro), la zone d'aléa fort pourra recouvrir des secteurs de l'agglomération où la hauteur atteinte par la cote de référence est supérieure à 1,00 m. Le secteur ainsi matérialisé concerne la partie Sud-Ouest du quartier du Pré Vival. Cette zone qui constituait dans le passé un méandre du Lot est aujourd'hui protégée partiellement des courants forts par le remblai de l'Allée Piencourt.



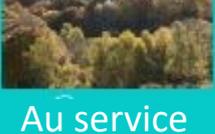
•Zone rouge : augmentation de la surface au sol ou sur pilotis **interdite**

•Zone bleue construction autorisée , sous condition, plancher habitable au dessus de la côte de référence (hauteur d'eau supérieure à 0,5 m)

•Zone verte construction autorisée sous condition, plancher habitable au dessus de la côte de référence (hauteur d'eau inférieure à 0,5 m)



- 1ère révision du PPRI sur le secteur « de la ferme des armes » (9 avril 2009)
- 2ieme révision sur le secteur « de la Vernède » (14 avril 2009)
- 1ère modification sur le secteur «pousets » (29 septembre 2011)
- 2iem modification possibilité d'installer des serres agricoles en zone inondable (22 juin 2022)



A venir....

- Arrimage des mobiles homes

- Sujétions : actualisation du PPRi (reprise de l'estimation du débit avec intégration du changement climatique, modélisation avec les techniques modernes de levé topographique, modifications des zones d'aléa....)



Merci de votre attention